

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE  
DE  
**THORIGNY-sur-OREUSE**  
89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion  
du Conseil Municipal  
du 29 juin 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 29 juin 2015 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h00, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme FRIED (excusée- pouvoir de vote à Mme Savourat), M.KOLECESKA (excusé), Mme MATHAL (excusée-pouvoir de vote à M.Goncalves)

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARDEAU.

La Secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

Décision modificative n°1 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux rectifications budgétaires suivantes :

Art. 2188 :	- 6 325.00€
Art.165 :	+ 420.00€
Art.2051 :	+5 905.00€

Travaux d'aménagement de l'école avenants 3 et 4 lot 4 Plâtrerie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les avenants n°3 pour un montant de 264€ (reprise du faux plafond du porche) et n° 4 pour un montant de 308.52€ ( travaux complémentaires de plâtrerie dans la descente de la cave )et autorise M. le Maire à les signer.

Travaux d'enfouissement du réseau Orange à Vallières ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention à passer avec Orange pour l'enfouissement de leur réseau à Vallières se montant à 1304.42€ HT et autorise M. le Maire à la signer.

Redevance d'occupation du Domaine Public par ERDF : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'ERDF fixant cette redevance à 197€ pour l'année 2015.

Adhésion au « Souvenir Français » : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au « Souvenir Français » .et accepte de régler le montant de la cotisation pour l'année 2015 soit 20€.

Dérogations scolaires 2015-2016 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les 3 dérogations proposées (2 enfants venant de communes voisines et 1 enfant né en janvier 2013) et demande que les communes concernées soient destinataires de la délibération du 16 juin 2014 relative à la proposition de participation des communes voisines.

**Nouvelles activités périscolaires : fixation de la participation des familles pour l'année scolaire 2015-2016** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le montant à 10€ par famille pour l'année scolaire 2015-2016

**Tarifs cantine année scolaire 2015-2016** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les tarifs 2014-2015 à savoir :

- Pour le 1<sup>er</sup> enfant et par repas : 3.30€
- Pour le 2<sup>ème</sup> enfant et par repas : 3.10€
- Pour le 3<sup>ème</sup> enfant et par repas : 3.10€
- Par adulte : 5.70€
- Par enfant, par repas pour les élèves fournissant leur repas à la cantine pour raisons médicales et bénéficiant de la surveillance du personnel : 1.50€.

**Tarifs garderie année scolaire 2015-2016** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les tarifs 2014-2015, à savoir :

T1 QF > 1001 :	2.00€ /heure
T2 QF de 801 à 1000	1.70€/heure
T3 QF de 651 à 800	1.40€/heure
T4 QF de 401 à 650	1.10€/heure
T5 QF de 0 à 400	0.80€/heure

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2<sup>ème</sup> enfant suivant le schéma suivant ;

- Ex : 1<sup>er</sup> enfant : tarif T1
- 2<sup>e</sup> enfant : tarif T2
- 3<sup>e</sup> enfant : tarif T3

**Règlement intérieur Garderie 2015-2016** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit celui adopté le 16 juin 2014.

**Règlement intérieur Cantine 2015-2016** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification suivante (paragraphe Fonctionnement) ; « Aucun adulte étranger au service ou au corps enseignant n'est autorisé à entrer dans les locaux »

**Personnel Communal** ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Créée, en raison des avancements de grade, à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain un poste d'Adjoint Technique Territorial principal 1<sup>ère</sup> classe et un poste d'Adjoint Technique Territorial 1<sup>ère</sup> classe
- Attribue, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, l'Indemnité de Mission des Préfectures au coefficient de 2.5 à l'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe.

**Intercommunalité** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications à apporter aux statuts du SIVOM des Communes du Canton de Sergines qui, en raison du redécoupage des cantons, devient le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple entre Yonne et Oreuse.

**Voirie : plan de désherbage** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre ce dossier « en attente » de l'évolution de la réglementation.

La séance est levée à 20h55.

Le Maire,  
Pierrick BARDEAU

